



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 15 février 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, MM. HARNOIS, GUIMONET, Mme PERSEGOL, MM. DUVAL, SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mme MERCIER, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. De REDON, GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ROGER, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GAVEAU,
Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. DUVAL,
Mme BARRY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUENIN,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

OPERATIONS FONCIERES - CESSION D'UN TERRAIN RUE SAINTE CLAIRE - N° 24/01 - 07/C

Monsieur DUVAL, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Un propriétaire riverain d'une parcelle communale cadastrée section CP n° 109, d'une surface de 128 m², située rue Sainte Claire a sollicité son acquisition. Cette parcelle classée en zone U au PLU est grevée d'une servitude liée au réseau d'eaux pluviales la rendant inconstructible. Il s'agira ici de retenir une valeur relative à un usage de jardin.

La Collectivité a proposé la cession de cette parcelle sur la base de l'estimation des Domaines, et en accord avec le propriétaire riverain, à un montant forfaitaire global de 600 euros.

Je vous propose d'accepter cette vente dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document afférent."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section CP n° 109, d'une superficie de 128 m², située rue Sainte Claire, au prix forfaitaire de **600 euros**, à M. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

28 FEV 2024

Mis en ligne sur le site internet le - 1 MARS 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER

Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER